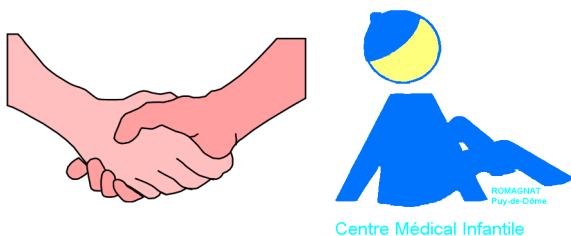


Centre Médical Infantile

3 rue de la Prugne
63540 ROMAGNAT

☎ 04.73.62.76.00

🌐 www.centremedicalinfantile.fr

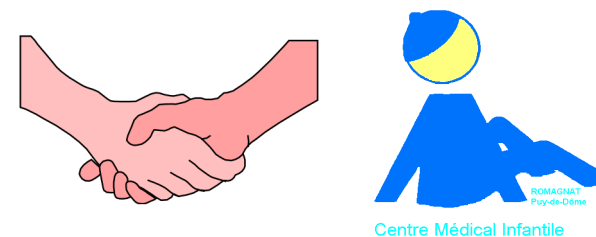


Comment contacter les membres de la CDU ?

La liste nominative et actualisée des membres de la CDU est disponible :

- sur le site internet du CMI.
- sur le tableau d'affichage du hall d'accueil.

L'auteur de la plainte ou d'une réclamation peut se faire accompagner d'un représentant des usagers (membre de la CDU) pour la rencontre avec le médiateur.



CENTRE MEDICAL INFANTILE DE ROMAGNAT

Commission des Usagers CDU

La CDU qu'est-ce que c'est ?

La Commission des usagers (CDU) est installée dans chaque établissement de santé afin de représenter les patients et leurs familles.

Elle remplace la Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPC) et renforce la place des usagers dans le secteur sanitaire

Quand a-t-elle lieu ?

4 fois dans l'année au sein de l'établissement.



Les membres de la CDU

Président de la CDU :

M. Ivan Raucroy (Directeur Général)
i.raucroy@centremedicalinfantile.com

Participantés :

Mme Hanane Inthavong (DAF)
Mme Imène Mestari (Responsable qualité)
Mme le Docteur Françoise Rodet (Présidente CME et Pédiatre)
Mme le Docteur Charlotte Cardenoux (Pédiatre)
Mme Valérie Dureng (Assistante sociale)

Représentants des usagers :

Mme Jocelyne NOUVET-GIRE : ASSOCIATION AFSEP
jocelyne.nouvet.gire@afsep.fr
Mme Colette BLOCH : UFC QUE CHOISIR
colette.bloch@live.fr
Mme Françoise MAGE : UFC QUE CHOISIR
françoise.mage@laposte.net
M. Jean-Laurent Chambon : ASSOCIATION CLCV
jlaurentchambon@free.fr

Les représentants des usagers peuvent être sollicités par les familles et/ou entourage pour répondre à des questions et l'auteur d'une réclamation peut se faire accompagner d'un représentant des usagers pour la rencontre avec le médiateur.

Quelles sont ses missions ?

- Participer à l'élaboration de la politique menée dans l'établissement en ce qui concerne l'accueil, la prise en charge, l'information et les droits des usagers ;
- Être associée à l'organisation des parcours de soins ainsi qu'à la politique de qualité et de sécurité élaborée par la commission ou la conférence médicale d'établissement (CME) ;
- Se saisir de tout sujet portant sur la politique de qualité et de sécurité, faire des propositions et être informée des suites données ;
- Être informée des événements indésirables graves (EIG) et des actions menées par l'établissement pour y remédier ;
- Recueillir les observations des associations de bénévoles dans l'établissement ;
- Proposer un projet des usagers exprimant leurs attentes et leurs propositions après consultation des représentants des usagers et des associations de bénévoles.

Elle continue d'être informée de l'ensemble des réclamations déposées par les usagers ainsi que des suites qui leur sont données.